

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1860

Artikel: L'alliance valdo-genevoise au secours des sans papiers : la provocation lausannoise a contribué à une percée au Conseil national pour les jeunes en quête de formation professionnelle

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

intellectuelle lorsqu'il ne s'agira plus de protéger les fraudeurs du fisc étranger mais d'autres

délinquants plus ou moins ordinaires. A moins que l'Etat

de droit soit une notion à géométrie variable.

L'alliance valdo-genevoise au secours des sans papiers

La provocation lausannoise a contribué à une percée au Conseil national pour les jeunes en quête de formation professionnelle

Albert Tille (6 mars 2010)

En quelques heures, l'inconnu genevois PDC Luc Barthassat est devenu une vedette sous la coupole fédérale et une star médiatique. Le succès de sa motion en faveur des apprentis en situation irrégulière a fait sensation. Par une réaction en chaîne, un texte analogue du Vert genevois Hodgers a passé la rampe sans difficulté. Mais on n'a retenu que le nom du premier vainqueur, le PDC qui est parvenu à convaincre une partie de la droite. Le syndic de la capitale vaudoise Daniel Brélaz lui a donné un sérieux coup de pouce en lançant habilement au bon moment le projet provocateur d'offrir des places d'apprentissage aux mineurs sans papiers (DP 1858). Les éclats de la polémique se sont propagés hors du canton. Ils ont traversé la barrière de rösti et provoqué des *coming out* étonnantes. Le plus frappant est celui du radical bâlois Peter Malama, directeur de la Chambre bâloise des métiers, qui a exercé un lobbying intense auprès des parlementaires en faveur de la proposition du PDC genevois.

Luc Barthassat a eu de la chance. Dans le développement de sa motion déposée en 2008, il partait sur une fausse piste. Il suggérait de permettre aux

jeunes en situation irrégulière de décrocher une place d'apprentissage en suivant le modèle du chèque service. Ce système, imaginé en Valais, a été imité par Genève et les autres cantons romands. Pour simplifier l'engagement d'une femme de ménage ou d'un travailleur agricole, le petit employeur s'adresse à un organisme indépendant de l'Etat. Cet intermédiaire se charge de toutes les démarches administratives. Il encaisse un chèque représentant les charges sociales pour le verser ensuite à qui de droit et notamment à l'AVS. Le système fonctionne bien, en plein accord avec les autorités cantonales. Mais, outre son aide purement administrative, il a permis aussi à des étrangers en situation irrégulière d'entrer dans le marché du travail en profitant de la couverture sociale. L'intermédiaire faisait un écran discret entre le sans papier et l'autorité policière. Cette adaptation pragmatique des Romands à la rigueur de la législation fédérale est devenue caduque avec l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir qui permet le libre échange d'informations entre les bureaux AVS et la police des étrangers. Pour défendre et faire passer sa motion, Luc

Barthassat a donc été contraint de biffer le chèque service de son argumentaire.

Sa collègue PDC Anne-Marie von Arx-Vernon a eu moins de chance. Elle a déposé au Grand Conseil genevois une motion sœur, mais qui mentionnait expressément dans son texte l'introduction d'un chèque apprentissage sur le modèle du chèque service. Cette piste étant désormais bouchée, la motion von Arx, qui passe dans quelques jours au Grand Conseil, est candidate à l'échec. Mais la victoire spectaculaire de Barthassat à Berne redonne quelques espoirs à sa consoeur genevoise. Le parlement cantonal pourrait reprendre l'esprit de son projet et en oublier la lettre.

L'entrée en apprentissage des jeunes en situation irrégulière n'est pas encore acquise, leur intégration finale encore moins. La motion du Vert vaudois van Singer, plus précise et cohérente, n'a pas passé la rampe. Mais le tir groupé valdo-genevois a déclenché un mouvement politique puissant. Après Lausanne puis Genève, Bâle et Zurich devraient, sous une forme ou sous une autre, rejoindre la révolte des grandes villes qui n'acceptent plus de

contraindre à l'oisiveté de jeunes étrangers arrivés au bout de leur cursus scolaire. Espérons que cela incitera le Conseil des Etats, qui doit maintenant se prononcer sur les deux motions approuvées par le National, à ne pas s'y opposer.

Les Suisses francophones baignent dans une culture plus favorable à l'étranger que celle des Alémaniques. Le traitement des requérants d'asile et de nombreuses votations fédérales en apportent la preuve. L'alliance romande a manifesté son

efficacité pour la défense d'intérêts régionaux, comme la troisième voie CFF. Elle montre aujourd'hui qu'elle peut aussi transmettre à travers la barrière de rösti un peu de son ouverture au monde.

L'architecture de la déambulation

Le «Learning Center» de l'EPFL, paradoxe d'une architecture de luxe qui réinvente la pente

André Gavillet (8 mars 2010)

Une construction publique, par sa visibilité, rend compte de l'utilisation de l'argent investi. L'édifice remplit une fonction : enseigner, administrer, soigner; il est donc exposé à une épreuve de vérification. Mais il témoigne aussi par son style. Quelle est l'esthétique de son époque? Il la contredit ou la renforce, c'est selon. Dès son inauguration, il va vieillir, bien ou mal. Il est une date.

Tel le *Learning Center* de l'Ecole polytechnique de Lausanne (EPFL). Jusqu'à ce jour, l'EPFL se distinguait sur le terrain par un ensemble de bâtiments denses, hauts, gris métalliques. Il y avait adéquation usinière entre les lieux de formation et les lieux de production.

Restait à aménager son «jardin». Espace de détente, de rencontre et d'étude – la bibliothèque, dont la dotation (500'000 livres) impressionne, devant y trouver place.

Ce bâtiment a fait l'objet d'un concours restreint, de très haut niveau, sur appel à des



architectes internationalement connus.

Le jury, en portant son choix sur le projet de Kazujo Sejima et Ryue Nishizawa (bureau SANAA), a tranché nettement. Car sur ce terrain, orienté sud, l'idée première était de prendre de la hauteur pour installer un «balcon» avec vue sur le lac et la Dent d'Oche. Seuls les architectes japonais ont choisi un parti contraire: couvrir une bonne partie de l'espace d'un voile de béton, troué de points de lumière, créant des patios plutôt que des espaces

gazonnés, développant ce que l'on pourrait appeler une architecture horizontale.

Tout sur rez

Construire en hauteur ce n'est pas seulement rentabiliser le sol en multipliant la surface disponible, c'est une affirmation d'orgueil créateur: s'inscrire plein ciel. L'architecture d'horizontalité (proche de l'urbanisme) a été réservée à l'aménagement de lieux de rencontre : marchés couverts, grenettes, cloîtres, portiques, ou appliquée à des